

CENTRE DE DETENTION DU PORT

Le Port, le 19/08/2021

**NOTE A L'ATTENTION DES PERSONNES DETENUES
 ET DES AVOCATS EN MATIÈRE DISCIPLINAIRE**

Objet : *délégations de signature en matière disciplinaire*

Ont reçu délégation de signature, conformément aux dispositions de l'article R. 57-7-5 du code de procédure pénale, aux fins d'exercer les compétences décrites dans le tableau ci-après, les fonctionnaires suivants :

| Compétence concernée | Agent ayant reçu délégation |
|--|--|
| <p><i>- placer les personnes détenues, à titre préventif, en confinement en cellule individuelle ordinaire ou en cellule disciplinaire</i></p> <p><i>- suspendre, à titre préventif, l'exercice de l'activité professionnelle d'une personne détenue</i></p> | <p><i>Mesdames et Messieurs, GRAND-LATCHIMY Lionel, NOGUERA Patricia, BRASSART Cécile, directeur des services pénitentiaires, VAUBOURG Aurélie, ARRIGHI Florence, Attachées d'administration, LAURENT Christophe, GIMENEZ Sylvain, MERCIER Eric, SAINT AGNAN Johny, TURPIN Bernard, HOARAU Laury, BAKAEVA Oksana officiers</i></p> <p><i>MAQUIN Fabrice, POLARD Olivier, GRONDIN Laurent LAW SEK Marguerite, ABROUSSE Marcel majors pénitentiaires</i></p> <p><i>CHAFI Eric, FRANCOISE Pascal, MICHEL Thierry Jean Marie, NAZE Harold, NOEL Jean Alain, TECHER Bernard, VALERY Patrick, DALLEAU Florence, AJAGUIN Marie-Line,</i></p> |

| | |
|--|--|
| | <i>Joddy LEFEVRE, Bénédicte GOUY DE BELLOCQ, Jérôme THEMYR, RAHMANI-BOUZINA Moufida premiers surveillants pénitentiaires</i> |
| <i>-engager des poursuites disciplinaires à l'encontre des personnes détenues</i> | <i>Mesdames et Messieurs, GRAND-LATCHIMY Lionel, NOGUERA Patricia, BRASSART Cécile, directeur des services pénitentiaires, VAUBOURG Aurélie, ARRIGHI Florence, Attachées d'administration, LAURENT Christophe, GIMENEZ Sylvain, MERCIER Eric, SAINT AGNAN Johny, TURPIN Bernard, HOARAU Laury, BAKAEVA Oksava, officiers</i> |
| <i>- présider la commission de discipline - dispenser les personnes détenues d'exécuter les sanctions prononcées en commission de discipline - suspendre ou fractionner l'exécution des sanctions prononcées en commission de discipline</i> | <i>Mesdames et Messieurs, GRAND Lionel, NOGUERA Patricia, BRASSART Cécile, directeur des services pénitentiaires, VAUBOURG Aurélie, ARRIGHI Florence, Attachées d'administration, LAURENT Christophe, BAKAEVA Oksana officiers</i> |

Lesdites délégations ont été publiées au recueil des actes administratifs du département de la Réunion.

La présente note d'information sera affichée en salle de commission de discipline et dans les hébergements en détention.

Le 19/08/2021

Affichage réalisé le 19/08/2021

Le Chef d'établissement,
Patrice PUAUD

